

CHSCT-M du 18DEC 2012

LIMINAIRE

Notre Fédération tient tout d'abord à déplorer le retour de certaines pratiques que l'on pensait rangé sur l'étagère des souvenirs ministériels. Il s'agit de la non transmission (ou de la transmission très tardive) des documents liés à ce CHSCTM. Est-ce votre conception du dialogue social rénové ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un CTM s'est tenu le 6 décembre dernier. Pour **FO Finances**, le point 7 de son ordre du jour mérite d'être évoqué à ce CHSCT-M.

FO Finances est tout d'abord intervenue pour dénoncer les dénominations nébuleuses évoquées à ce point consacré à la « *communication sur le plan conditions de vie au travail* » ainsi qu'à l'intitulé du tableau correspondant au « *point d'étape qualité de vie au travail* ». Un surprenant mélange des genres alors que le décret de 82 modifié parle de Santé, Sécurité au Travail ! Dans le droit fil de ce constat, pour être efficace et éviter toute confusion préjudiciable aux agents, **FO Finances** a rappelé et rappelle son attachement au respect des acteurs, des instances et du champs de compétences de chacun.

Pour FO Finances, la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail, aggravent les conditions de travail des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail comme l'attestent depuis des années les rapports annuels des Médecins de Prévention et des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et ceux qui nous sont présentés aujourd'hui. Les agents des accueils subissent de plus en plus d'incivilités, d'agressions ; les espaces de travail se réduisent ; l'hygiène des locaux de travail et des sanitaires se dégrade faute de moyens budgétaires, l'exposition au bruit est fatigante, le chauffage défectueux ou insuffisant ...

FO Finances estime, dans ce contexte particulièrement difficile :

- que des moyens de prévention et d'action sont nécessaires ;
- que les Ministres doivent prendre leurs responsabilités en tirant réellement les leçons des effets néfastes engendrés par leur politique de destruction des services économiques et financiers et en donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, en agissant sur la prévention de la souffrance au travail comme Mme Bricq l'a elle-même évoquée au CTM du 16 octobre dernier ;
- qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer les réseaux des acteurs de prévention. C'est pourquoi FO Finances n'accepte pas les annonces de réductions de moyens faites lors du Groupe de Travail du 20 novembre dernier : le non-remplacement des secrétaires des ISST et des infirmières partant à la retraite ; la suppression des secrétariats des médecins de prévention.

En matière de Santé au Travail rien ne peut être fait sans **Médecins de Prévention**, or de nombreux départements en sont dépourvus : pour **FO Finances**, face à la réelle pénurie du vivier des Médecins du Travail, les Ministères Economique et Financier doivent se donner les moyens d'en recruter

(amélioration de leurs conditions de travail ; cabinets médicaux équipés ; logiciels ; secrétariat ; rémunération...) et doivent tout faire pour les garder.

Le recrutement du **psychologue du travail**, annoncé lors du CTPM du 3 octobre 2011 est toujours bloqué. Il faudrait en finir avec cette éternelle annonce sans suite et renforcer les acteurs de prévention, en particulier le pôle ergonomie de Bercy. Pour **FO Finances** il faut bâtir une véritable filière de formation SST pour tous les cadres et tous les agents, telle qu'annoncée en 2007. Des sessions de formation d'1 ou 2 journées sont peu crédibles.

Concernant l'étude relative au retour à l'emploi des agents après congés de longue maladie (CLM), congés de longue durée (CLD), **FO Finances** souhaite que les acteurs de prévention compétents travaillent au plan d'actions qui en découle.

Pour **FO Finances**, il sera nécessaire, **de faire le bilan des CHSCT et de revoir :**

- la cartographie en restaurant l'interdirectionnalité ;
- l'expertise agréée : force est de constater que ce nouvel outil ne fonctionne pas ;
- la notion de projets importants ;
- l'utilisation des crédits ;
- les remboursements de frais.

FO Finances a regretté la faible réactivité des Directions Générales présentes au CTM du 6 décembre sur les thèmes de la Santé, Sécurité au Travail et **a tenu à rappeler :**

- que le Décret de 1982 modifié prévoit communication aux Comités Techniques du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels ;
- qu'une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens et le nécessaire engagement des Directions Générales est indispensable dans l'intérêt des agents, compte tenu de l'obligation de sécurité qui est une obligation de résultat (la jurisprudence applicable, parle clairement « d'obligation de sécurité de résultat ») ; sans compter la responsabilité pénale du chef de service du fait de son obligation d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité.

FO Finances considère plus que jamais que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, au-delà des discours ministériels, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

FO Finances mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre d'une **politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.**